



# FICHE DE POSTE

## Conseiller technique départemental

### Comité départemental sport adapté 84

**EMPLOYEUR** : COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE DE VAUCLUSE

**SIEGE ADMINISTRATIF** : LE PONTET (84)

**LIEU D'INTERVENTION** : Département de Vaucluse

**TYPE DE CONTRAT** : 35h/semaine

**NIVEAU DE FORMATION** : Licence/Master STAPS APAS

**REMUNERATION** : Technicien du groupe 4 CCNS / Mutuelle d'entreprise

---

#### **INTITULE DU POSTE :**

Conseiller Technique Départemental (CTD) FFSA rattaché au Comité départemental de Sport adapté de Vaucluse.

#### **MISSIONS ET OBJECTIFS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE**

Le CDSA 84 se donne pour mission prioritaire le développement de l'offre sportive adaptée auprès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique ainsi qu'auprès des établissements ayant en charge ces personnes.

En tant qu'organe déconcentré de la FFSA et de la Ligue PACA du Sport Adapté, le plan développement du comité est en totale cohésion avec les axes fédéraux et régionaux.

#### **Les grands objectifs sont les suivants :**

- Création d'associations de sport adapté et aide aux associations déjà existantes affiliées à la FFSA
- Création de sections de sport adapté au sein des clubs valides et aide à l'intégration de notre public au sein de ces structures
- Mise en place, gestion et délégation d'un calendrier sportif aux clubs
- Organisation de manifestations sportives de loisirs et de compétition
- Organisation de journées promotionnelles dans les activités en développement (Football, tennis, activités de pleine nature...)
- Permettre au poste de CTD de se pérenniser sur le long terme

## **LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS**

*Liens hiérarchiques* : Le conseiller technique départemental (CTD) est placé sous l'autorité directe du Président du comité départemental. C'est à lui qu'il doit rendre compte de ses actions, ses horaires et ses différents déplacements. En cas d'absence de celui-ci, le salarié devra se référer au trésorier puis au secrétaire.

*Liens fonctionnels* : le CTD travaille principalement en autonomie en suivant les axes du plan de développement ainsi que les orientations politiques du comité. Il est également en étroite relation avec les salariés de la Ligue PACA du Sport adapté et des 5 autres comités de la région. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du Conseiller Technique National en charge de la région PACA.

## **CADRE JURIDIQUE ET FONCTIONNEL :**

L'emploi du CTD est régi par :

- Les dispositions légales et réglementaires
- Les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)
- Rémunération : groupe 4 de la CCNS

## **MISSIONS ET ACTIVITES**

- Favoriser et promouvoir la participation des personnes handicapées aux événements sportifs organisés par le département, la région et la fédération.
- Développer les relations avec les partenaires institutionnels issus du mouvement sportif, de l'état et des collectivités territoriales
- Développer et/ou consolider les liens avec le milieu sportif valide (comités départementaux)
- Développer et soutenir la création de sections et d'associations ainsi qu'assurer leur suivi
- Contribuer au développement de la pratique sportive régulière au sein des établissements spécialisés
- Recenser les établissements non affiliés à la FFSA, leur présenter l'offre de pratique en sport adapté.
- Valoriser et promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap au sein des clubs valides
- Augmenter le nombre de licenciés de manière significative
- Développer le secteur Sport scolaire et le secteur de la santé mentale
- Contribuer et participer au fonctionnement de l'équipe technique régionale (ETR) en intégrant une ou plusieurs commissions techniques régionales
- Mettre en place des formations en partenariat avec la Ligue

## **ANIMATION ET ENCADREMENT**

- Participer aux différentes rencontres sportives ; départementales et régionales et (organisation, prise en charge, encadrement)
- Promouvoir de nouvelles activités en organisant des journées « découverte »
- Accompagner des sportifs ou équipe régionale sur certains championnats Nationaux
- Développer des missions d'encadrement et/ou d'animation sportive au sein des établissements spécialisés

- Contribuer la mise en place de formations en partenariat avec la Ligue PACA et l'organisme de formation fédéral ; Trans'formation

### **PROMOTION ET COMMUNICATION**

- Concevoir et mettre en place différents supports de communication ; site internet, plaquette d'information ayant pour objet la promotion du sport adapté ainsi que la diffusion de l'offre de pratique en département
- Accueillir et accompagner des stagiaires issus de la faculté des sports ainsi que des différentes formations mises en place au niveau départemental et/ou régional
- Participer aux différentes réunions de travail avec les partenaires afin d'élargir le rayonnement du comité (DDCS/Conseil Départemental/CDOS...)
- Monter et assurer le suivi des dossiers de demandes de subventions
- Rechercher des financements privés
- Répondre et monter des dossiers d'appels à projets

### **CONNAISSANCES ET APTITUDES**

- Etre capable de travailler en autonomie et de prendre des initiatives
- Connaitre le public en situation de handicap, le milieu associatif, institutionnel et médico-social
- Connaitre le mouvement fédéral et le mouvement sportif
- Connaitre les politiques des collectivités territoriales
- Maitriser l'outil informatique et les logiciels courants ainsi que la navigation sur internet
- Savoir rédiger un document dans sa forme et son fond
- Etre capable d'organiser et d'animer une réunion
- Etre capable d'encadrer un groupe sur le terrain
- Etre capable de synthétiser et d'évaluer les projets menés, en lien avec le comité départemental
- Etre capable d'évaluer et de rendre compte de son travail en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Etre capable de mobiliser ses capacités relationnelles favorisant la communication
- Etre capable de développer et pérenniser un réseau de partenaires

### **SPECIFICITES ET CONTRAINTES**

- Le CTD peut être amené à travailler le week-end et les jours fériés en fonction du calendrier sportif
- L'emploi du temps du CTD n'est pas fixe
- Il peut être amené à se déplacer, dans ou hors du département sur des périodes allant de un à plusieurs jours